



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE

1. **Inscription en classes maternelles** : Tous Secteurs confondus.

De janvier à Février

2. **Inscription au Cours préparatoire (CP)** : Tous Secteurs confondus.

Au mois de Février/Mars

Les parents des enfants inscrits en GS retireront à l'école la fiche de renseignements qui, dûment complétée, sera déposée à la direction du 1^{er} degré et des affaires scolaires

3. **Demande de Transfert** : (rapprochement de fratrie ou de domicile)

Classes maternelles et classes élémentaires publics ou privées (CE1 au CM2)

Les demandes de transfert et de dérogation seront étudiées au cas par cas et accordées dans la limite des places disponibles. Les dossiers feront l'objet d'une analyse particulière.

Liste des pièces à fournir par enfant pour toute inscription ou transfert
La demande d'inscription ne pourra être retenue que si le dossier est complet.

- Photocopie du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance (enfant)
- Photocopie du carnet de vaccinations (pages 90 à 93)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, Eaux, Télécom, autres pièces administratives)
- Avis d'imposition ou de non-imposition (année N+1)
- Photocopie de la pièce d'identité des parents,
- Photocopie du jugement pour l'exercice de l'autorité parentale (en cas de séparation, de divorce, ...) et de la pièce d'identité des ascendants ou des personnes responsables au titre de l'article L131-5 du Code de l'éducation.
- Certificat médical d'aptitude à la vie en milieu scolaire (enfant entrant pour la 1^{ère} fois à l'école)
- Certificat de scolarité ou de radiation (en cas de changement d'établissement scolaire public ou privé)

Les certificats d'inscriptions sont délivrés au mois de juin

Horaires de réception du public
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 14h30